

Séance du 7 juillet 2006

Le 7 juillet 2006 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 29 juin 2006, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gérard BORDES, Maire.

Présents : Gérard BORDES – Gilbert BOBIN – Jeannine MOINE – Jackie CHATELAIN – Noëlle BUREAU – Alain VAILLANT – Dominique BOUCLY – Pierre LANGLET – René LECURU – Mugette COMIEN – Isabelle BOISSOL

Absents excusés : VANNISTEN donne pouvoir à Noëlle BUREAU

Isabelle BOISSOL a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

Délibération évaluation des transferts .. CAS

Fds

Création d'une cantine scolaire

Présentation du projet de construction de Mr Bachelet par lui-même et modification de la zone de captage d'eau en 1Nae Du POS

Mr le Maire informe que Mr Bachelet ne participera pas à la réunion pour présenter son projet de création de parking, celui-ci ayant reçu un avis défavorable de la part de la DDASS puis du syndicat des eaux et du Maire, car il se situe en zone Ne..

Approbation du rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges.

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le rapport de la Commission "Evaluation des transferts de charges" en date du 5 mai 2006 ci-annexé,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Il est proposé au Conseil Municipal :

-d'approuver le rapport de la Commission "Evaluation des Transfert de charges" fixant le montant prévisionnel de l'attribution de compensation suite au transfert au 1^{er} juin 2006 des équipements qualifiés d'intérêt communautaire et de l'aérodrome de Soissons-Courmelles.

Ce montant pourra être revu au cours de l'année 2006 dans la mesure où l'ensemble des comptes administratifs, de l'année précédant le transfert des équipements des communes concernées (2005), n'était pas connu au 1^{er} juin 2006.

FDS 2007-2014

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au Fonds départemental de solidarité (F.D.S) pour la période 2007-2014.

FDS 2006

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général, relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds départemental de Solidarité,

Le Conseil municipal de la Commune sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de solidarité de l'année 2006 pour les travaux suivants :

Réfection V.C ordinaire de la rue des Cuiles
Réfection V.C ordinaire de la rue haute
Travaux de drainage liés V.C rue de la Villette
Travaux de drainage liés V.C rue haute

Travaux de drainage liés V.C route de Paris

S'engage :

A affecter à ces travaux 153 000 €

A réaliser les travaux dans un délai de deux ans (un an pour les enduits superficiels) à partir de la date de notification.

CREATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE ET TARIF

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le bien fondé de la mise en place d'une cantine scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide la création d'une cantine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2006-2007 et fixe à 4.00 € le tarif du repas à cette même date.

Et fixe le tarif d'une convention pour l'inscription des enfants à la cantine par année et par famille :

de 35 € pour les habitants de Vauxbuin

et 50 € pour les familles extérieur à Vauxbuin

Charge Monsieur le Maire de l'application de ce tarif.

Donne l'autorisation au Maire de :

- Créer une régie de recette pour l'encaissement des tickets repas et des conventions pour la cantine scolaire et de prendre les arrêtés correspondants.
- Créer un ou deux postes, suivant les besoins nécessaires au fonctionnement de la cantine.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait lecture des différents points que Mme Bureau souhaite évoquer :

1. La déchetterie et la commune de Vauxbuin – demande d'un transport groupé des encombrants ou des déchets verts des habitants de la commune – le maire demande réflexion car il faudrait demander une participation financière aux habitants et ajoute que :

le camion de la commune à 20 ans, les frais sont de plus en plus importants, actuellement la boîte de vitesse est à changer (difficulté de retrouver des pièces de rechange); Le Maire informe le conseil qu'une occasion est à saisir pour un montant de 6 500 € environ auprès du garage Peugeot de Villers Cotterets.

Le conseil municipal autorise le maire à retenir l'offre pour acheter dès que possible le camion d'occasion et à inscrire cette dépense en effectuant une décision modificative sur le budget 2006.

2. La descente sur Vauxbuin et la traversée du village par des poids lourds – demande d'un panneau interdit aux poids lourds, sauf desserte locale.
3. Le parking de l'église – le parking est agrandi mais les voitures se garent n'importe comment – le Maire répond qu'il faudrait faire un marquage au sol et il informe que les travaux de renfort du mur sont terminés.
4. Le stop de la rue de la villette – il s'agirait d'une décision arbitraire sans concertation.
5. L'aménagement paysager du carrefour – qu'en est-il ? le Maire présente un projet fait par l'entreprise Jardidéco et deux autres devis sur le même projet. Mme Bureau conteste ce projet et dit qu'elle n'a pas été contactée pour en discuter. Le maire lit le compte rendu de réunion du 14 février 2006 concernant l'orientation budgétaire ou il était question de l'aménagement autour du Dragon.
6. Les nouvelles lanternes de Vauxbuin – vont-elles rester sur le poteau près de chez Mme Bureau ? le Maire signale que ce sont des poteaux provisoires installés en bout du réseau enfoui.

7. Le chemin de l'espace vert derrière l'école – est-ce une priorité ? deux devis ont été faits, mais pas de subvention donc les travaux seront reportés.
8. Les travaux de voirie du quartier de la mairie – Mme Bureau voudrait voir les projets après les travaux d'enfouissement.
9. Le trottoir rue de la Villette – il est impossible de passer avec une poussette, les personnes marchent à côté du trottoir. Le Maire informe que les trottoirs seront goudronnés lorsque les poteaux seront enlevés.
10. La pétition de la RN2 – quelle suite a été donnée à cette pétition ? le Maire lit la réponse de M. Pierre André –Sénateur Maire à Saint-Quentin ainsi que la réponse du Ministre des Transports, Mr PERBEN.
11. Les "Amis de Vauxbuin" – Mr LECURU demande si le comité des Fêtes est invité à l'assemblée générale des amis de Vauxbuin.
12. la redevance de l'enlèvement des ordures ménagères – Mme Bureau voudrait connaître la manière dont est calculée la redevance. Mr le Maire précise que la charge des ordures ménagères a été transférée à la communauté d'agglomération. Mr Bobin signale que des personnes viennent déposer leurs ordures dans les bennes de la salle polyvalente.

Mr Vaillant signale un problème de bouche d'égout dans sa sente, devant son garage. Il faut contacter le SIVOM pour résoudre ce problème.

Le Maire demande à Mr Langlet l'autorisation d'obtenir la pâture pour la brocante et pour la fête de Vauxbuin. Mr Langlet donne son accord.

Mr Langlet demande de couper les arbustes le long de l'église car cela abîme la pierre.